

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2020

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 07 avril 2021 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, lundi 12 avril 2021 à 19 heures au foyer rural de Thoard ».

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 08 mars 2021
- Approbation du compte de gestion du budget principal 2020
- Approbation du compte administratif du budget principal 2020
- Affectation des résultats 2020 pour le budget principal
- Attribution des subventions aux associations
- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote du budget primitif 2021 – budget principal
- Approbation du compte de gestion du budget annexe Lotissement des Bourres 2020
- Approbation du compte administratif du budget annexe Lotissement des Bourres 2020
- Affectation des résultats 2020 pour le budget annexe Lotissement des Bourres 2019
- Vote du budget annexe Lotissement des Bourres 2021
- Demande de subvention pour l'équipement informatique de la bibliothèque
- Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »
- Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Provence Alpes Agglomération
- Point sur les travaux
- Moratoire en faveur de la présence postale dans les Alpes de Haute-Provence
- Sollicitation de l'accompagnement des services de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Etaient présents : Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN, adjoints, Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Cathy RAMBAUD, Denis BAUDRON, Kévin DELAYE, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO Guy RAIMON, conseillers municipaux,

Absentes : Sophie PENAUD, Caroline SOUTEYRAND

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. M. Kévin DELAYE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 08 mars 2021

Le compte rendu de la réunion du 08 mars 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM12042021-1-Approbation du compte de gestion du budget principal 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM12042021-2-Approbation du compte administratif du budget principal 2020

Après présentation des comptes par le Maire, M. Jean-Claude FABRE, 1er adjoint prend la présidence du conseil municipal pour soumettre le compte administratif 2020 du budget principal, à l'assemblée, qui se présente comme suit :

dépenses de fonctionnement	619 405.14 €
recettes de fonctionnement	800 673.14 €
excédent de fonctionnement	373 756.65 €
dépenses d'investissement	850 011.14 €
recettes d'investissement	316 082.85 €
déficit d'investissement	140 411.48 €
excédent global	233 345.17 €
dépenses d'investissement à reporter	151 000.00 €
recettes d'investissement à reporter	374 525.00 €
excédent sur les reports	223 525.00 €
excédent global	456 525.00 €

Hors la présence de M. Denis BAILLE, Maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve ces résultats.

M. le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

DCM12042021-3-Affectation des résultats 2020 pour le budget principal

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, qui s'élève à 373 756.65 €, Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Excédent d'investissement	83 113.52 €
Excédent de fonctionnement du budget principal	373 756.65 €
solde des restes à réaliser	223 525.00 €

Le compte administratif dégage un excédent en fonctionnement ainsi qu'en investissement. Aucune affectation de résultats n'est nécessaire. L'excédent 2020 sera repris comme suit

- R002 / Solde d'exécution de fonctionnement reporté : 373 756.66 €
- R001 / Solde d'exécution d'investissement reporté : 83 113.52 €

M. le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

DCM12042021-4-Attribution des subventions

Mme POMMIER, M. FABRE, M. LAFOND, étant membres d'une association subventionnée par la commune, quittent la séance.

M. le Maire informe le conseil de l'opportunité de verser une subvention au budget annexe Lotissement des Bourres, ce qui permettrait de pouvoir engager tous les frais d'études qui vont se présenter d'ici la fin de l'année et propose la somme de 100 000 Euros (étant précisé que l'excédent éventuel qui se dégagerait en fin d'opération serait reversé à la commune)

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations et organismes suivants :

NOM	Montant accordé
ADMR	300.00
AIDER 04	600.00
Ass des parents d'élèves de Thoard (APET)	350.00
Altern à Thoard	1 200.00
Amicale des sapeurs-pompiers (reversé par P2A)	3 000.00
Ass. France Palestine Solidarité 04	200.00
Ass. Musique Duyes et Bléone	250.00
Caisse d'Allocations Familiales FSL	450.00
Liber à Thoard	600.00
Comité des fêtes de Vaunavès	500.00
Groupement de développement agricole (G.D.A.) (1 000€ reversés par P2A)	2 000.00
La mobile compagnie	600.00
Office intercommunal des sports Duyes et Bléone (1 409€ reversés par P2A)	1409.00

Ass des donneurs de sang de MALLEMOISSON	200.00
Solidarité paysans Provence Alpes	100.00
Secours populaire	200.00
Restos du cœur	200.00
Collectif Energ'éthique04 (Solde 2020)	2 000.00
Budget annexe Lotissement des Bourres	100 000.00
TOTAL	114 159.00

DCM12042021-5-Vote du budget primitif 2021 – budget principal

Le maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif principal, élaboré en commission et qui se résume comme suit en incorporant les restes à réaliser en investissement :

Dépenses de fonctionnement	1 074 860.65 €
Recettes de fonctionnement	1 074 860.65 €
Dépenses d'investissement	857 200.00 €
Recettes d'investissement	857 200.00 €

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité adopte le budget primitif principal 2021, tel que présenté.

Mme Cathy RAMBAUD rejoint la séance à 19 heures 35 minutes.

DCM12042021-6-Vote des taux d'imposition

Le maire informe l'assemblée que la commission des finances propose de maintenir les taux actuels. Il précise que pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, le taux applicable à la taxe foncière sur le bâti a été calculé et modifié en conséquence par l'administration fiscale, sans aucune répercussion sur les administrés.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, adopte les taux suivants, sans augmentation :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe foncière bâti	553 600	50.69	280 620
Taxe foncière non bâti	19 900	57.16	11 375
	Produit fiscal attendu		291 995

(Le montant à reverser au titre du GIR est de 3 978 €)

DCM12042021-7-Approbation du compte de gestion du budget annexe Lotissement des Bourres 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget annexe Lotissement des Bourres. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM12042021-8-Approbation du compte administratif du budget annexe Lotissement des Bourres 2020

Après présentation des comptes par le Maire, M. Jean-Claude FABRE, 1er adjoint prend la présidence du conseil municipal pour soumettre le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, à l'assemblée, qui se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation	12 900.00 €
Recettes d'exploitation	0.00 €
Déficit d'exploitation	12 900.00 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Excédent/Déficit d'investissement	0.00 €
Déficit global	12 900.00 €
Dépenses d'investissement à reporter	0.00 €
Recettes d'investissement à reporter	0.00 €
Déficit sur les reports	0.00 €
Déficit global	12 900.00 €

Le compte administratif du budget annexe Lotissement des Bourres est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, hors la présence de M. Denis BAILLE, Maire.

M. le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

DCM12042021-9-Affectation des résultats 2020 pour le budget annexe Lotissement des Bourres

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, qui s'élève à – 12 900.00 €,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Excédent d'investissement	0.00 €
Déficit de fonctionnement	12 900.00 €
solde des restes à réaliser	0.00 €

Le compte administratif dégage un déficit en. Aucune affectation de résultats n'est nécessaire. Le déficit 2020 sera repris comme suit :

- D002 / Solde d'exécution de fonctionnement reporté : 12 900.00 €

DCM06072020-10-Vote du budget annexe Lotissement des Bourres

Le maire soumet le projet de budget annexe pour le Lotissement des Bourres qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	327 900.00 €
Recettes de fonctionnement	327 900.00 €
Dépenses d'investissement	327 900.00 €
Recettes d'investissement	327 900.00 €

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité adopte le budget Lotissement des Bourres 2021 tel que présenté.

DCM06072020-11-Demande de subvention pour l'équipement informatique de la bibliothèque

M. le Maire informe que dans le cadre du projet de réinformatisation et d'achat de matériel informatique de la bibliothèque (comprenant de nouveaux ordinateurs, un hot spot wifi, des tablettes pour les animations), il est possible d'obtenir des aides de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) et du Département à hauteur de 80% maximum. Il présente alors plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'achat de nouveaux matériels informatiques pour un montant estimatif HT de 6 900 Euros
- SOLLICITE un financement auprès de la DRAC et du Département,
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - * DRAC - 65% soit 4 485 Euros
 - * DEPARTEMENT 04 – 15% 1 035 Euros
 - * Autofinancement COMMUNE - 20% 1 380 Euros
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

DCM12042021-12-Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »

M. le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté d'agglomération Provence Alpes et de la convention de gestion signée l'année dernière, il y a lieu de reconduire cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE les termes de la convention pour la gestion des eaux pluviales urbaines,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

DCM12042021-13- Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Provence Alpes Agglomération

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2014-366 du 23 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR, prévoyait, dans son article 136 II 2^{ème} alinéa, le transfert obligatoire de la compétence communale en matière de plan d'urbanisme au 27 mars 2017 en précisant que les communautés d'agglomération « *non encore compétentes en matière de PLU intercommunal (PLUi) après le 27 mars 2017, le deviennent de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté d'agglomération, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires* », soit le 1^{er} janvier 2021, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'opposent par délibération au transfert de compétence dans les 3 mois précédant ce terme, c'est-à-dire entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Cependant, les articles 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et 5 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaires et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ont précisé que le délai courait du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

M. le Maire propose de s'opposer à ce transfert dans la mesure où il est préférable pour le moment de conserver la maîtrise du développement urbain sur la commune mais également conserver une certaine flexibilité pour engager des modifications, révisions ou autres mises en conformités des documents d'urbanisme plutôt que d'être contraints à la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Vu l'article 136 II 2^{ème} alinéa de la loi n° 2014-366 du 23 mars 2014, dite Loi ALUR,
Vu l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020,
Vu l'article 5 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021,
Vu l'article L5214-16 du CGCT,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de THOARD, approuvé le 08 février 2008,

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

DCM06072020-14-Point sur les travaux

Réfection Réseaux Les Bourres

Rien de particulier à signaler. Des malfaçons sur les contrepentes ont été constatées par P2A. Les entreprises concernées vont reprendre les ouvrages. Les inspections TV ont également décelé un caillou dans une canalisation. Il sera enlevé très prochainement.

Travaux dans les logements communaux

La commission Travaux va entamer les visites dans les différents logements le vendredi 16 avril.

Voirie

M. FABRE informe qu'il a commencé à prendre les mesures des voiries nécessitant une intervention afin de pouvoir faire établir des devis.

Fuite aux Ataux

La fuite a été repérée. Il est nécessaire de changer 150 m de conduite enterrée. R. GUERY va nous adresser un devis.

Fibre

Une 1^{ère} armoire a été posée au Serre. Une 2^{ème} le sera prochainement derrière l'école et une 3^{ème} au niveau du raccourci du Bœuf. Concernant les délais de mise à disposition du public, il ne faut peut-être pas trop se fier sur les délais initiaux annoncés pour fin 2021. En effet, ce gros chantier a pris du retard et nous serions plutôt sur 2022-2023.

Couverture téléphonie mobile

M. FABRE informe que la commune a été sollicitée pour donner un accord de principe sur l'implantation d'un pylône sur le secteur Vaunavès-La Pérusse. Vu l'insistance, nous avons dû donner un accord de principe afin de rester inscrits dans le programme. Evidemment, nous serons à nouveau consultés sur l'implantation exacte.

M. PIN informe que le SDE04 a demandé une réunion avec tous les intervenants afin de faire un point précis de la situation.

Eglise Notre Dame de Bethléem

M. PIN informe l'assemblée que les travaux de peinture suivent leur cours. C'est un travail long et méticuleux. S'agissant des peintures anciennes découvertes, des experts de la DRAC seront présents ce vendredi pour préciser les diagnostics qui vont être entrepris. S'agissant des visites éventuelles, MM. FABRE et PIN se tiennent à disposition des élus pour des visites hors présence des entreprises.

DCM12042021-15-Moratoire en faveur de la présence postale dans le département des Alpes de Haute-Provence

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil départemental a signé une motion pour demander un moratoire sur les décisions et projets de La Poste. En effet, depuis plusieurs mois, La Poste décide de réductions d'horaires ou de fermeture de bureaux et de points de contact.

La question de la présence postale est un véritable enjeu pour notre territoire et montre la nécessité d'une approche spécifique sur place des services publics en milieu rural du fait notamment de la mobilité.

M. le Maire rappelle que par définition, La Poste doit assurer la couverture de 92% du territoire avec des points de contact à moins de un quart d'heure des usagers.

Malgré cela, les bureaux de plein exercice sont remplacés par points de contact, avec des compétences amoindries et des évolutions négatives en termes d'ouverture du public, ce qui fait mécaniquement diminuer la fréquentation.

Or notre département suppose un maillage réfléchi de ses services, en concertation avec les élus et tenant compte des réalités économiques et sociales plutôt qu'une conception purement comptable qui pour conséquence d'éloigner les usagers des bureaux dans lesquels toutes les opérations sont possibles. M. FABRE précise à ce sujet que le comité de vigilance de La Poste est toujours actif.

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, décide de s'associer au Département et :

- DEMANDE un moratoire d'au moins 4 mois pour geler les décisions et projets de diminution de services,
- DEMANDE la création d'un groupe de travail composé notamment d'élus, de représentants de l'Etat, de représentants de La Poste et d'usagers pour aborder l'ensemble des problématiques et présenter des solutions conformes à l'intérêt des usagers du département des Alpes de Haute-Provence en termes notamment de maillage territorial du réseau de La Poste et de niveaux de services associés.

DCM12042021-16-Information sur la sollicitation de l'accompagnement des services de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité, pour les communes, de solliciter l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT) en matière :

- de conception, définition et mise en œuvre de projets,
- de développement de l'usage du numérique,
- de veille et d'alerte en matière de cohésion et d'équité territoriale
- d'information sur les demandes de fonds européens et de coordination de l'utilisation de ces fonds,
- de mise en œuvre des politiques d'Etat en conduisant des programmes nationaux territorialisés mis en œuvre au moyen de contrats de cohésion territoriale.

Le secrétariat de mairie se charge d'envoyer la plaquette de l'ANCT à l'ensemble des élus.

DCM12042021-17-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

M. le Maire indique ne pas avoir préempté pour la vente suivante :

- Maison de 81 m² cadastrée section D n° 924 pour 160 000 €

DCM12042021-18-Questions diverses

Vol panneau d'entrée THOARD

M. le Maire déplore un nouveau vol du panneau d'agglomération THOARD à l'entrée du village, en bas du Serre. C'est la 3^{ème} fois en 2 ans. Il informe qu'étant donné la franchise d'assurance et le prix du panneau, il ne sera pas remplacé, si ce n'est par un panneau fabriqué par les soins des services techniques

Vaccinobus

M. le Maire informe qu'un dispositif de vaccination « Vaccinobus » a été mis en place par la Région et l'ARS afin de vacciner 36 habitants de THOARD. Le vaccinobus sera présent sur la commune le jeudi 15 avril 2021 et reviendra pour la 2^{ème} injection le 12 mai prochain.

Centre de Secours

M. le Maire informe qu'il a rencontré, avec Mme POMMIER, le directeur, le commandant et le responsable du service Infrastructures du SDIS4 le 19 mars dernier afin de faire le point sur le devenir du centre d'intervention de THOARD.

N'ayant pas donné réponse aux premières sollicitations parce que jugées prématurées, la commune n'a pas été inscrite dans le plan pluriannuel 2021-2023 mais pourra l'être dans le prochain si un projet se dessinait d'ici là.

Cette réunion a permis de :

- valider les « points noirs » du centre actuel à savoir : des sanitaires une cellule VSAB qui ne sont plus aux normes et une mezzanine qui empêcherait le stationnement des nouveaux véhicules (plus hauts qu'auparavant) ;
- balayer le financement à savoir DETR + Département + Commune d'accueil (30%) uniquement sur les travaux HT (hors aménagement, hors terrain). A noter que la DETR acquise pour la rénovation l'est en parallèle du dispositif classique de la DETR (ce qui permet aux communes de continuer à déposer d'autres dossiers). Par contre, elle n'est pas automatiquement acquise pour la construction.
- estimer le coût d'un nouveau centre, à savoir :
 - Rénovation : 1 268 000 Euros HT (sachant que les terrains attenants sont en rouge au PPRN mais que pour un service, il est possible de construire)
 - Construction : 1 125 000 Euros HT (sachant que dans ce cas il faudra acheter également un terrain et le viabiliser)
- écarter BARRAS du projet, le bâtiment proposé n'étant finalement pas assez haut pour les véhicules et que cela ne permettrait pas de récupérer le secteur de MIRABEAU
- de réfléchir aux implantations possibles à THOARD
 - Les Bourres, dans le prolongement du futur lotissement – mais le propriétaire n'est pas d'accord sur le prix proposé, la sortie ne pouvant se faire sur la RD il faudrait traverser le bourg, sans compter sur les réactions des riverains ;

- Le Planas, sur les terrains à côté du camping – mais la zone est en rouge au PPRN, sans compter les réactions des riverains ;
 - Au croisement en descendant du village – plutôt bien situé mais il faudrait acheter plusieurs parcelles, sans compter sur les réactions des riverains.
- de s'assurer des centres d'intervention qui ne sont plus normes : le SDIS ne fermera pas ces centres. Le seul risque est que les pompiers de ces centres décident qu'ils ne peuvent plus intervenir dans ces conditions.

M. LAFOND demande ce qu'il adviendrait du bâtiment actuel en cas de nouvelle construction. M. le Maire précise que le bâtiment n'appartient pas à la commune mais à la communauté d'agglomération mais que la démolition (et le désamiantage) serait à la charge de la commune sans aucune participation de P2A.

Il demande également, si en attendant un projet viable, il n'est pas possible de proposer des aménagements et des rénovations moins conséquentes. M. le Maire répond que c'est ce qui a été évoqué lors de la réunion.

M.. PELAGIO dit que l'on pourra visiter ceux d'Oraison (Nouveau centre + réhabilitation de l'ancien) et de BRAS D'ASSE (qui correspond mieux à notre situation) quand les mesures sanitaires seront assouplies.

L'ensemble du conseil est d'accord sur l'éventualité de réaliser une pré-étude afin d'estimer un peu plus précisément le coût de l'opération.

Local Médecin

Mme RAMBAUD informe le conseil qu'elle a vu M. MASCHIO et qu'il lui a dit qu'il réservait une partie des locaux dans l'ancienne maison de retraite pour un cabinet médical qu'il souhaiterait louer à la commune. M. le Maire dit que tant que nous n'avons pas de médecin, il n'est pas envisageable de louer. Elle dit qu'il y a un besoin urgent de trouver un médecin, que la patientèle est là et que, si un médecin arrivait, que lui proposerait-on ? M. le Maire répond que si le cas se présentait, nous avons un accord avec le directeur de l'EHPAD Fernand TARDY qui consentirait à mettre à disposition un cabinet de consultation qui servirait à la fois aux habitants et aux résidents de l'EHPAD.

Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le mardi 25 mai 2021 à 19 heures. Une convocation sera envoyée par le secrétariat

La séance est close à 21 heures 10 minutes.

Ordre du jour de la séance du 12 avril 2021

DCM12042021-1-Approbation du compte de gestion du budget principal 2020
DCM12042021-2-Approbation du compte administratif du budget principal 2020

DCM12042021-3-Affectation des résultats 2020 pour le budget principal

DCM12042021-4-Attribution des subventions aux associations
 DCM12042021-5-Vote du budget primitif 2021 – budget principal
 DCM12042021-6-Vote des taux d'imposition 2021
 DCM12042021-7-Approbation du compte de gestion du budget annexe
 Lotissement des Bourres 2020
 DCM12042021-8-Approbation du compte administratif du budget annexe
 Lotissement des Bourres 2020
 DCM12042021-9-Affectation des résultats 2020 pour le budget annexe
 Lotissement des Bourres
 DCM12042021-10-Vote du budget annexe Lotissement des Bourres
 DCM12042021-11-Demande de subvention pour l'équipement informatique de
 la bibliothèque
 DCM12042021-12-Convention de gestion de services pour l'exercice de la
 compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »
 DCM12042021-13-Opposition au transfert de la compétence Plan Local
 d'Urbanisme à Provence Alpes Agglomération
 DCM12042021-14-Point sur les travaux
 DCM12042021-15-Moratoire en faveur de la présence postale dans les Alpes de
 Haute-Provence
 DCM12042021-16-Information sur la sollicitation de l'accompagnement des
 services de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)
 DCM12042021-17-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par
 le conseil municipal
 DCM12042021-18-Questions diverses

Signatures des membres présents à la réunion du 12 avril 2021

Denis BAILLE		Patrick PELAGIO	
Nathalie BAILLE		Sophie PENAUD	Absente
Denis BAUDRON		Jean-Louis PIN	

Martine BERIO		Maryvonne POMMIER	
Kévin DELAYE		Guy RAIMON	
Jean-Claude FABRE		Cathy RAMBAUD	
Benjamin LAFOND		Caroline SOUTEYRAND	Absente
Isabelle PEIGNEUX			